



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 15 octobre 2025

Présents : Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun

Absents excusés : Yvan Cueff, Leslie Glever

1 – Réserves – Litiges :

Match de D2 groupe C – GUIPAVAS GDR 3 – LOGONNAS DAOULAS FA 2 du 12 octobre 2025.

Réserve d'avant match du club de LOGONNA DAOULAS FA ainsi stipulée : « Je soussigné(e) FOFANA, ABOU, 9603388323 Capitaine du club F. A. DE LA RADE LOGONNA DAOULAS formule des réserves pour le motif suivant : Les joueurs qui ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures. »

Confirmation de la réserve par messagerie officielle du club de LOGONNA DAOULAS FA le 14 octobre 2025.

La Commission Sportive, après vérification de la feuille de match de R3 A – LANNILIS SC 1 – GUIPAVAS GDR 2 du 05 octobre 2025, constatant qu'aucun joueur ayant participé à cette rencontre ne figure sur la feuille de match du 12 octobre, dit tous les joueurs régulièrement qualifiés pour participer à ladite rencontre.

En conséquence, la Commission Sportive, rejette la réserve du club de LOGONNA DAOULAS FA, homologue le résultat acquis sur le terrain et porte au compte du club de DAOULAS FA un droit de confirmation de réserves de 30,00 € en application de l'article 94.1 des règlements généraux de la LBF.

- GUIPAVAS GDR 3	3 points	1 but
- LOGONNA DAOULAS FA 2	0 point	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

2- Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
05/10/2025	D3 G	Guiclan Plouenan Fc 3	Pleyber Christ Es 3	Pleyber Christ Es 3	30,00 €
05/10/2025	D3 I	Scrignac-Poullaouen 2	Carhaix Axc 1	Carhaix Ac 1	30,00 €
05/10/2025	D3 K	Pouldergat Sp 2	Guengat L 1	Pouldergat Sp 2	30,00 €

7, ZA de Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN ☎ 02 98 47 62 47

@ secretariat@foot29.fff.fr / lcoat@foot29.fff.fr



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

05/10/2025	D3 O	Quimperlois Stade 4	Rédéné Es 2	Quimperlois Stade 4	30,00 €
05/10/2025	D3 M	La Forêt Fsnt Ca 2	Quimper Penhars Fc 3	La Forêt Fsnt Ca 2	30,00 €
05/10/2025	D3 M	Quimper Portugais Us 1	Ergué Gabéric Am 3	Ergué Gabéric Am 3	30,00 €
12/10/2025	Cpe Conseil	La Forêt Fsnt Ca 1	Concarneau Us 3	La Forêt Fsnt Ca 1	30,00 €
12/10/2025	Cpe District	Plougoulm Cadets 1	Plougonven Ju 2	Plougoulm Cadets 1	30,00 €
12/10/2025	Cpe District	Landudec Guil Es 1	Pont l'Abbé Fc 2	Landudec Guil Es 1	30,00 €
12/10/2025	Cpe District	Tréogat M Sp 1	St Jean Trolimon Es 1	St Jean Trolimon Es 1	30,00 €

3 – Coupe de Bretagne 2025-2026 :

La Commission Sportive procède au tirage au sort du 5ème tour en présence des clubs qualifiés, 18 rencontres.

4 – Coupe du Conseil Départemental 2025-2026 :

La Commission Sportive procède au tirage au sort du 4ème tour en présence des clubs qualifiés, 34 rencontres.

5 – Coupe du District 2025-2026 :

La Commission Sportive procède au tirage du 2ème tour, 39 rencontres

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN